

Directive

Jump Green

Version du 01.01.2026 / Version 23.11.2025

Table of Contents

Objectif et but	1
Parcours	2
Évaluation	2
Droit de participation	2
Officiels	2
Tenue / Équipement	3
Frais d'inscription / Prix	3

Objectif et but

Jump Green est une épreuve d'initiation sur des obstacles fixes et mobiles. L'épreuve doit se dérouler de préférence sur des terrains en herbe ou au moins partiellement. Une organisation sur des terrains exclusivement en sable ou dans des manèges n'est pas autorisée. Elle relève de la discipline Eventing et est considérée comme une épreuve spéciale.

Cette directive a été élaborée par les responsables Eventing des associations régionales. Ceux-ci se réservent le droit d'apporter, pendant la saison, des modifications à la directive, à l'unanimité et d'un commun accord.



Parcours

- L'épreuve peut être organisée en Jump Green 70 ou Jump Green 80.
Les dimensions des obstacles sont les suivantes :

Épreuve	Hauteur mobile	Hauteur fixe	Largeur
Jump Green 70	70 cm	60 cm	Max. 100 cm
Jump Green 80	80 cm	70 cm	Max. 100 cm

- Longueur du parcours : libre / tracé généreux et large
- Pas de combinaisons pour les obstacles mobiles
- Les combinaisons d'obstacles fixes (par exemple, mur) ne sont pas considérées comme fermées
- Nombre d'obstacles : 12 à 18, dont au moins 6 obstacles fixes
- Vitesse : 330 m/min – 380 m/min
- La ligne idéale, la vitesse et le temps idéal doivent être indiqués sur le plan du parcours

Évaluation

- Évaluation A selon le temps idéal conformément à la directive RS épreuves Art. 3.6
- Temps maximum = double du temps idéal selon la directive RS Épreuves Art. 3.6
- Le tableau d'affichage est éteint pendant le parcours et n'est allumé qu'après l'arrivée pour afficher le résultat
- Évaluation des fautes selon RS Art. 8.13.1
- Exception : après la 2e refus sur le même obstacle, il faut continuer, une 3e tentative sur l'obstacle entraîne l'élimination
- Faute sur obstacle = 4 points
- 1er refus sur le même obstacle = 4 points
- 2e refus sur le même obstacle = 8 points
- Parcours incorrect = exclusion
- Dépassement du temps maximum = élimination
- Chute = élimination

Droit de participation

- Chevaux : au moins 4 ans, inscrits comme actifs au registre sportif Swiss Equestrian, vaccination selon les exigences Swiss Equestrian
- Cavaliers : brevet combiné ou licence saut
- Restrictions :
 - Chevaux de 4 ans uniquement avec cavalier licencié, couple GWP libre
 - Chevaux plus âgés max. 200 couples GWP en saut ou concours complet

Officiels

- Jugé par un juge national de saut et construit par un chef de piste officiel de saut

Tenue / Équipement

- Chevaux :
 - Selle / bride : selon la directive RS Équipement Art. 2
 - Protège-boulets postérieurs : selon la directive RS Équipement Art. 2.3 analogiquement aux épreuves Derby ou Eventing directive Équipement Art. 13.3.2.2 autorisés
- Cavaliers :
 - Tenue : selon la directive RS Équipement Art. 1.1 ou Eventing règlement directive Équipement §1 pour le cross (exception niveau de protection dorsale, voir ci-dessous)
 - Éperons / cravache : selon la directive RS Équipement Art. 1.2
 - Le port d'un chronomètre cross / montre d'arrêt ou d'un dispositif similaire n'est pas autorisé
 - Protection dorsale :
 - Le port d'un protège-dos couvrant la colonne vertébrale et les côtes est obligatoire – voir illustration
 - (Il n'est pas obligatoire qu'il soit de niveau 3 selon EN13158 / BETA 2018.) Il est possible de porter en plus un gilet airbag, mais la participation uniquement avec un gilet airbag sans protège-dos n'est pas autorisée



Rippen-und
Rückenschutz



Wirbelschutz



nur Airbag

Frais d'inscription / Prix

Frais d'inscriptions :	Recommandation CHF 35.-
Prix :	30% des participants, prix en espèces ou en nature analogues à B 70 selon RS Art. 4.4
Flots/Plaques	Recommandés

Classement	Montant
1er rang	70.-
2e rang	60.-
3e rang	50.-
4e rang	40.-
5e rang	35.-
6e rang	30.-
7e rang	25.-
8e rang	15.-
9e rang	15.-
10e rang	15.-